

N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

MRC DE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE ASSEMBLÉE STATUTAIRE DU 17 SEPTEMBRE 2014

À l'assemblée statutaire du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville, le mercredi 17 septembre 2014 à 19h00, sont présents les représentants de chacune des municipalités suivantes:

Monsieur Richard Perreault, Maire	Ville de Blainville
Madame Marlene Cordato, Mairesse	Ville de Boisbriand
Monsieur Gilles Blanchette, Conseiller	Ville de Bois-des-Filion
Monsieur Ramez Ayoub, Maire	Ville de Lorraine
Madame Madeleine Leduc, Mairesse	Ville de Rosemère
Madame Sylvie Surprenant, Mairesse	Ville de Sainte-Thérèse
Monsieur Guy Charbonneau, Maire	Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

formant quorum sous la présidence de monsieur le préfet Paul Larocque, Maire de la Ville de Bois-des-Filion.

Sont également présents :

Monsieur Kamal El-Batal, directeur général MRC de Thérèse-De Blainville

2014-09-115

OBJET : Ouverture et suspension de l'assemblée

Il est proposé par Madame Sylvie Surprenant
Mairesse Ville de Sainte-Thérèse
appuyé par Madame Madeleine Leduc
Mairesse Ville de Rosemère

QUE l'assemblée statutaire du mercredi 17 septembre 2014 soit et est ouverte et suspendue, afin de permettre aux membres du conseil de terminer l'agenda du comité plénier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Après avoir terminé les discussions pour le comité plénier, les maires reprennent les délibérations quant à la présente réunion, suite à sa réouverture par monsieur le préfet.

2014-09-116

OBJET: Adoption – Ordre du jour

Il est proposé par Madame Madeleine Leduc
Mairesse Ville de Rosemère
appuyé par Monsieur Gilles Blanchette
Conseiller Ville de Bois-des-Filion

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance, tel que reproduit.

1. OUVERTURE ET SUSPENSION DE L'ASSEMBLÉE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 27 AOÛT 2014
4. PRÉSENTATION/INTERVENANT
5. GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET DU PERSONNEL
 - 5.1. Dépôt - Liste de la correspondance au 17 septembre 2014
 - 5.2. Résolution – Adoption des comptes payés et à payer du 28 août au 17 septembre 2014
 - 5.3. Résolution – Ressources humaines – Embauche d'un responsable de l'aménagement et de l'environnement
6. AMÉNAGEMENT, GESTION DES COURS D'EAU, ENVIRONNEMENT ET RÉNOVATION DOMICILIAIRE



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

- 6.1. **Résolution** – Projet de règlement numéro 14-03 amendant le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Thérèse-De Blainville aux fins de la concordance au Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)
- 6.2. **Résolution** – Projet de règlement numéro 14-03. Règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement afin d'assurer sa conformité au Plan métropolitain d'aménagement et de développement de Communauté métropolitaine de Montréal (règlement de concordance) – Nature des modifications que le projet de règlement 14-03 peut amener aux plans et règlements d'urbanisme de chaque ville de la MRC
- 6.3. **Résolution** – Demande d'avis au ministre des Affaires municipales et de l'occupation du Territoire (MAMOT) sur le *Projet de règlement numéro 14-03* amendant le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Thérèse-De Blainville aux fins de la concordance au Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)
- 6.4. **Résolution** – Consultation publique - *Projet de règlement numéro 14-03* amendant le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Thérèse-De Blainville aux fins de la concordance au Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal
- 6.5. **Résolution** - Demande d'émission de certificat de conformité
 - i) Boisbriand RV-1441-019; RV-1447-007
7. **DOSSIERS RÉGIONAUX ET MÉTROPOLITAINS**
 - 7.1. **Résolution** – Plan d'action de mise en valeur agricole
 - 7.2. **Dépôt** – Compte rendu de la réunion des membres du Comité consultatif agricole (CCA) du 10 septembre 2014
8. **SÉCURITÉ INCENDIE / SÉCURITÉ CIVILE**
 - 8.1. **Dépôt** – Étude d'un centre secondaire d'appels pour la sécurité incendie
9. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
10. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-09-117

OBJET: Adoption et suivi – Procès-verbal de la séance ordinaire du 27 août 2014

Il est proposé par Monsieur Guy Charbonneau
Maire Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
appuyé par Monsieur Ramez Ayoub
Maire Ville de Lorraine

QUE le procès-verbal de la séance du conseil tenue par les membres du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville, le 27 août 2014, soit et est adopté tel qu'il a été modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OBJET: Présentation / Intervenants

1. Monsieur Marc Chabot – Étude sur les Communications en sécurité incendie réalisées par CIMA+

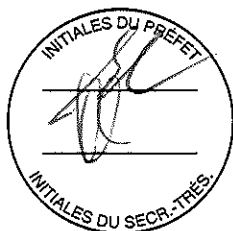
OBJET: Dépôt de la liste de la correspondance au 17 septembre 2014

La liste de la correspondance « MRC de Thérèse-De Blainville - Séance du 17 septembre 2014 » est déposée aux membres du conseil et versée aux archives de la MRC de Thérèse-De Blainville.

2014-09-118

OBJET: Adoption des comptes payés et à payer du 28 août au 17 septembre 2014

Il est proposé par Madame Marlene Cordato



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

appuyé par Mairesse Ville de Boisbriand
Madame Madeleine Leduc
Mairesse Ville de Rosemère

QUE les comptes payés et à payer, acceptés par les membres du conseil pour la période du 28 août au 17 septembre 2014 inclusivement, répartis comme suit : 22 413.14 \$ payés et 69 820.29 \$ à payer pour un grand total de 92 233.43 \$ soient et sont approuvés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-09-119

OBJET: Ressources humaines - Embauche d'un responsable de l'aménagement et de l'environnement

ATTENDU QUE la MRC de Thérèse-De Blainville juge opportun de se doter des services de responsable de l'aménagement et de l'environnement à temps plein pour assurer un fonctionnement adéquat et efficace de la MRC;

ATTENDU QUE le poste de responsable de l'aménagement et de l'environnement est vacant depuis le 25 juin 2014;

ATTENDU les recommandations du comité de sélection à l'effet de retenir les services de monsieur Jean-Luc Gagnon pour assumer le poste de responsable de l'aménagement et de l'environnement;

Il est proposé par Madame Sylvie Surprenant
Mairesse Ville de Sainte-Thérèse
appuyé par Monsieur Richard Perreault
Maire Ville de Blainville

QUE monsieur Kamal El-Batal, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de Thérèse-De Blainville, soit et est autorisé à conclure une entente au nom de la MRC de Thérèse-De Blainville avec monsieur Jean-Luc Gagnon, à titre de responsable de l'aménagement et de l'environnement pour une durée de trois (3) ans, selon les conditions exposées au conseil et ce, dès que possible.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-09-120

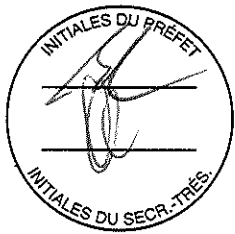
OBJET: Projet de règlement numéro 14-03 amendant le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Thérèse-De Blainville aux fins de la concordance au Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Thérèse-De Blainville est entré en vigueur le 14 mars 2005;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 47 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville peut à tout moment modifier le schéma d'aménagement en suivant les procédures prévues aux articles 48 à 53;

ATTENDU l'entrée en vigueur du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), le 12 mars 2012;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent projet de règlement a été donné le 27 août 2014;



N° de résolution
ou annotation

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

Il est proposé par Madame Madeleine Leduc
Mairesse Ville de Rosemère
appuyé par Madame Marlene Cordato
Mairesse Ville de Boisbriand

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville initie le processus de modification du schéma d'aménagement révisé de la MRC de Thérèse-De Blainville par l'adoption du Projet de règlement numéro 14-03 aux fins de la concordance au Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante, comme s'il était ici tout au long reproduit;

QUE le conseil de la MRC adopte le document sur la nature des modifications annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante, comme s'il était ici tout au long reproduit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-09-121

OBJET: PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 14-03. Règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement afin d'assurer sa conformité au Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Montréal (règlement de concordance) – Nature des modifications que le projet de règlement 14-03 peut amener aux plans et règlements d'urbanisme de chaque ville de la MRC.

ATTENDU QU'en vertu de l'article 53.11.4 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville doit, lorsqu'il procède à une modification de son schéma d'aménagement, adopter un document qui indique à chacune des municipalités concernés la nature des modifications que le projet de règlement peut amener à leur plan et règlements d'urbanisme;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 50 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville demande l'avis du ministre des Affaires municipales et de l'occupation des territoires (MAMOT) sur la modification proposée au schéma d'aménagement révisé;

ATTENDU l'adoption du *Projet de règlement 14-03* visant à modifier le schéma d'aménagement et de développement afin d'assurer sa conformité au Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Montréal (règlement de concordance);

Il est proposé par Monsieur Richard Perreault
Maire Ville de Blainville
appuyé par Monsieur Guy Charbonneau
Maire Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

QUE le directeur général de la MRC transmet à chacune des villes constituantes de la MRC de Thérèse-De Blainville le document, tel qu'il a été présenté aux membres du conseil le 17 septembre 2014, qui indique la nature des modifications que le projet de règlement peut amener au règlement d'urbanisme de la ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-09-122

OBJET: Demande d'avis au ministre des Affaires municipales et de l'occupation du territoire (MAMOT) sur le *Projet de règlement numéro*



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

14-03 amendant le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Thérèse-De Blainville aux fins de la concordance au Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)

ATTENDU l'adoption par le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville du *Projet de règlement 14-03* amendant le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Thérèse-De Blainville aux fins de la concordance au Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Montréal;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 50 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville peut demander l'avis du Ministre sur la modification proposée au schéma d'aménagement révisé;

Il est proposé par Madame Sylvie Surprenant
 Mairesse Ville de Sainte-Thérèse
 appuyé par Madame Madeleine Leduc
 Mairesse Ville de Rosemère

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville demande au ministre des Affaires municipales et de l'occupation du Territoire (MAMOT), son avis sur le *Projet de règlement numéro 14-03* amendant le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Thérèse-De Blainville aux fins de la concordance au Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Montréal;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-09-123

OBJET: **Consultation publique - *Projet de règlement numéro 14-03* amendant le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Thérèse-De Blainville aux fins de la concordance au Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)**

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Thérèse-De Blainville est entré en vigueur le 14 mars 2005;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 47 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville peut à tout moment modifier le schéma d'aménagement en suivant les procédures prévues aux articles 48 à 53;

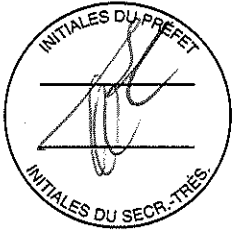
ATTENDU l'entrée en vigueur du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), le 12 mars 2012;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent projet de règlement a été donné le 27 août 2014;

ATTENDU QUE le *projet de règlement 14-03* est adopté par le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville le 17 septembre 2014;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 50 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville demande l'avis du ministre des Affaires municipales et de l'occupation du territoire sur la modification proposée au schéma d'aménagement révisé;

ATTENDU la volonté des membres du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville d'adopter le Règlement 14-03 lors de la séance du 10 décembre 2014;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

ATTENDU QU'en vertu de l'article 2.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la MRC de Thérèse-De Blainville doit tenir au moins une assemblée publique sur le projet de règlement 14-03;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 2.9 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la MRC de Thérèse-De Blainville doit tenir ses assemblées par l'intermédiaire d'une commission créée par le conseil, formée des membres de celui-ci qu'il désigne et présidée par le préfet de la MRC;

ATTENDU QU'en vertu l'article 2.10 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville doit fixer la date, l'heure et le lieu de toute assemblée publique; il peut toutefois déléguer tout ou une partie de ce pouvoir au directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC;

Il est proposé par Madame Marlene Cordato
 Mairesse Ville de Boisbriand
appuyé par Monsieur Ramez Ayoub
 Maire Ville de Lorraine

QUE le conseil de la MRC statue sur les éléments ci-après :

- Tenir une consultation publique le 12 novembre 2014 à compter de 20h00 dans la salle du conseil de l'Hôtel de Ville de Blainville;
- Informer le public par le biais des journaux dont la *Voix des Mille-Îles, du Nord-Info* et également, par le biais du site internet de la MRC de Thérèse-De Blainville;
- Créer la commission de consultation publique qui sera présidée par monsieur Paul Larocque, préfet de la MRC de Thérèse-De Blainville, assisté par le directeur général de la MRC, monsieur Kamal El-Batal et par le conseiller aux dossiers métropolitain, monsieur Jean Goulet;

QUE le conseil de la MRC délègue au directeur général de la MRC le pouvoir d'enclencher le processus d'organisation de cette consultation publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-09-124

**OBJET: Avis de conformité
 Amendements à la réglementation d'urbanisme de la Municipalité de
 Boisbriand**

ATTENDU que la Municipalité de Boisbriand a présenté une demande d'amendement à sa réglementation d'urbanisme, soient les règlements : Boisbriand : RV-1441-019; RV-1447-007, pour étude et approbation de la MRC de Thérèse-De Blainville;

ATTENDU qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la MRC doit dans les 120 jours de la transmission des règlements, les examiner et vérifier la conformité des règlements aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

ATTENDU que les modifications apportées par les présents règlements sont :

**Boisbriand
RV-1441-019**

ZONAGE : Règlement a pour but de modifier le Règlement de zonage RV-1441 de façon à :

- **INSÉRER** après le cinquante-quatrième alinéa, intitulé « CONTAMINANT », le suivant : « CONTENEUR DE DONS CARITATIFS : (...) »;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

- AJOUTER à l'article 133, après le paragraphe 11 « 12 les conteneurs de dons caritatifs uniquement pour les usages commerciaux et communautaires au plan de zonage;
- AJOUTER après l'article 141, « Conteneurs de dons caritatifs. 141.1. Les dispositions suivantes s'appliquent aux conteneurs de dons caritatifs (...).

RV-1447-007

P.I.I.A : Règlement a pour but de modifier le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale RV-1447, de façon à :

- AJOUTER après le sous-paragraphe g du paragraphe 1, du sous-paragraphe suivant : « h) l'ajout de composante architecturale aux balcons est encouragé pour réduire les vues sur le voisinage. »;
- AJOUTER après le sous-paragraphe F du paragraphe 2, du sous-paragraphe suivant : « g) l'ajout et le maintien de végétaux à des endroits stratégiques sur le terrain permettra de réduire les impacts visuels des balcons sur le voisinage »;

Il est proposé par Monsieur Guy Charbonneau
Maire Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
appuyé par Madame Madeleine Leduc
Mairesse Ville de Rosemère

QUE les amendements à la réglementation d'urbanisme de la Municipalité de Boisbriand, soient les règlements : Boisbriand : RV-1441-019 et RV-1447-007 soient et sont réputés conformes aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC de Thérèse-De Blainville et aux dispositions de son document complémentaire.

QUE le directeur général soit et est autorisé à émettre un certificat de conformité à l'égard de ces règlements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-09-125

OBJET: Plan d'action métropolitain de mise en valeur agricole

ATTENDU QUE le comité consultatif agricole métropolitain sollicite la participation des MRC membres de la Communauté métropolitaine de Montréal à l'élaboration du plan d'action métropolitain de mise en valeur agricole;

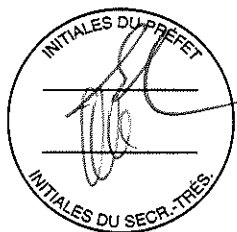
ATTENDU le dépôt du Plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la MRC de Thérèse-De Blainville en date du 28 mai 2014 (Résolution 2014-05-079);

ATTENDU la volonté du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville et de son comité consultatif agricole de présenter un mémoire en vue prendre part dans la réflexion entourant l'élaboration du plan d'action métropolitain de mise en valeur agricole;

ATTENDU la recommandation des membres du comité consultatif agricole de la MRC de déposer le mémoire au conseil de la MRC et le présenter aux membres du comité consultatif agricole métropolitain le 7 octobre 2014;

Il est proposé par Monsieur Guy Charbonneau
Maire Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
appuyé par Monsieur Richard Perreault
Maire Ville de Blainville

QUE le conseil de la MRC accepte le dépôt du mémoire de la MRC de Thérèse-De Blainville en guise de sa contribution à la réflexion sur l'élaboration du plan d'action métropolitain de mise en valeur agricole;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

QUE le mémoire soit versé aux archives de la MRC de Thérèse-De Blainville;

QUE le conseil mandate monsieur Guy Charbonneau, président du Comité consultatif agricole et maire de Sainte-Anne-des-Plaines, et monsieur Kamal El-Batal, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC, à présenter le mémoire aux membres du Comité consultatif agricole métropolitain le 7 octobre 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OBJET: Dépôt – Compte rendu de la réunion des membres du Comité consultatif agricole (CCA) du 10 septembre 2014

Le compte rendu de la réunion des membres du Comité consultatif agricole (CCA) du 10 septembre est déposé aux membres du conseil et versé aux archives de la MRC de Thérèse-De Blainville.

OBJET: Dépôt – Étude d'un centre secondaire d'appels pour la sécurité incendie

L'étude d'un centre secondaire d'appels pour la sécurité incendie est déposée aux membres du conseil et versée aux archives de la MRC de Thérèse-De Blainville.

2014-09-126

OBJET: Période de questions

Un citoyen pose sa question en rapport avec l'avancement de l'étude d'un centre d'appel secondaire pour les services incendies dans le cadre de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques.

Monsieur Paul Larocque, préfet de la MRC de Thérèse-De Blainville, explique que le consultant de CIMA +, monsieur Marc Chabot, vient tout juste de présenter aux membres du conseil les tenants et aboutissants du rapport d'étude et que ce dernier, vient d'être déposé au conseil de la MRC. Il rajoute que ce rapport peut être consulté en vertu de la *Loi d'accès à l'information* en formulant une demande officielle à la MRC.

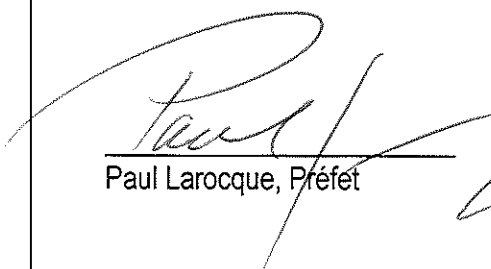
2014-09-127

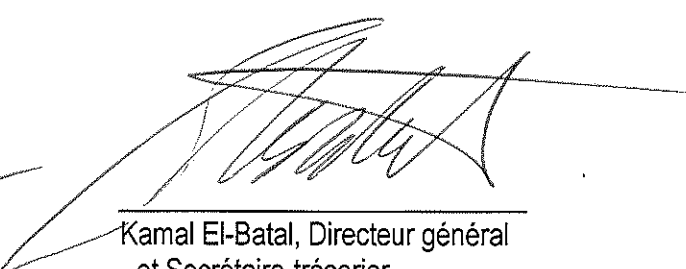
OBJET: Levée de l'assemblée

Il est proposé par Monsieur Ramez Ayoub
Maire Ville de Lorraine
appuyé par Madame Madeleine Leduc
Mairesse Ville de Rosemère

DE lever la présente réunion à 19 :15 heures

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ


Paul Larocque, Préfet


Kamal El-Batal, Directeur général
et Secrétaire-trésorier



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution
ou annotation

17 septembre 2014

Certificat de disponibilité de fonds :

Je, soussigné Kamal El-Batal, directeur général, certifie par la présente que la MRC de Thérèse-De Blainville dispose des crédits suffisants pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions 2014-09-115 à 2014-09-127 lesquelles ont été adoptées à l'assemblée tenue le 17 septembre 2014.

Émis le 17 septembre 2014 conformément aux dispositions de l'article 961 du Code municipal.

Le procès-verbal est sujet à l'approbation du conseil lors de leur prochaine séance.



Kamal El-Batal,
Directeur général et Secrétaire-trésorier